



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2292

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Poulain

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beutemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinez), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

**Conseil du 6 novembre 2017****Délibération n° 2017-2292**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien à la vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, le Conseil de la Métropole a adopté, lors de sa séance du 18 septembre 2017, 3 délibérations :

- la délibération du Conseil n° 2017-2181 approuvant les nouvelles orientations métropolitaines en faveur de la vie associative, qui s'articulent autour de 3 axes principaux : développement des services proposés gratuitement aux associations, attribution de subventions pour le développement de la vie associative, création d'un observatoire interne de la vie associative. Ces orientations nouvelles ne s'appliqueront qu'à compter de 2018,

- les délibérations du Conseil n° 2017-2183 et n° 2017-2182 portant attribution de subventions aux associations, pour l'année 2017 et selon les dispositions antérieures : soutien aux associations d'envergure intercommunale, dont le rayonnement dépasse la commune ou l'arrondissement d'implantation, d'une part, et soutien aux associations d'envergure locale, de taille souvent plus modeste, qui mènent des actions de proximité sur un quartier.

La présente délibération concerne le soutien aux projets ci-après, selon les conditions en vigueur pour l'année 2017.

**I - Subventions aux projets d'envergure intercommunale**

Ces subventions sont allouées à des associations dont le projet est complémentaire à ceux soutenus au titre des politiques publiques sectorielles de la Métropole.

Par délibération du Conseil n° 2017-2183 du 18 septembre 2017, la Métropole a voté un montant total d'aide de 467 895 €, pour soutenir 137 associations. Il est proposé aujourd'hui de soutenir 13 dossiers supplémentaires pour un montant total de 111 000 €, selon le détail figurant à l'annexe 1.

**1° - Demandes relevant du domaine culturel**

Il est proposé de soutenir 5 projets d'associations œuvrant dans le champ de la médiation culturelle ou dans celui du patrimoine et de la mémoire, ainsi que des événements culturels non subventionnés au titre de la politique culturelle de la Métropole.

Le total des aides proposées s'élève à 13 300 € :

- Arts et développement Rhône-Alpes : 1 500 € pour l'exposition photographique organisée pour les 20 ans de l'association,

- Centre des musiques traditionnelles : 2 800 € pour le festival des jeudis des musiques du monde 2017, événement intergénérationnel et interculturel,

- Eolo : 2 000 € pour la création d'ateliers d'expression,

- La grenade grain théâtral : 2 000 € pour la diffusion de spectacles promouvant le lien social, notamment en faveur des personnes âgées isolées,

- Bloffique théâtre : 5 000 € pour son projet Oniré d'accès à la culture mené en partenariat entre les associations, lycées, entreprises, commerces et habitants.

## **2° - Demandes relevant du domaine de la solidarité**

### **a) - au titre de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées**

Il est proposé de soutenir 2 projets. Le montant des aides s'élève à 5 000 € :

- Distinguons nous : 4 500 € pour la journée nationale des troubles "Dys" (trouble des apprentissages : dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysphasie, troubles de l'attention, etc.) dans le Rhône le 7 octobre 2017,

- Association française des polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques : 500 € pour le 17ème salon de la polyarthrite et des rhumatismes inflammatoires chroniques.

### **b) - au titre de la santé et du développement social**

Les phénomènes de précarisation croissante, d'une part, et de judiciarisation, d'autre part, sont venus accroître les besoins de repères, d'information, de compréhension des règles juridiques et administratives, mais également les besoins d'aide à l'exercice de ces droits et des nombreuses voies de recours. Dans ce contexte, il est proposé de contribuer à assurer un accès au droit à toutes les populations, à travers :

- une subvention de 17 700 € au Conseil départemental d'accès au droit, qui propose des permanences juridiques dans 5 maisons de justice (Lyon, Bron, Vaulx en Velin, Vénissieux, Givors), dans des points d'accès au droit (Lyon, Saint Fons, Rillieux la Pape, Meyzieu), dans les centres pénitentiaires et au tribunal. En 2016, plus de 45 000 personnes en ont bénéficié,

- une subvention de 20 000 € au Barreau de Lyon, pour son projet complémentaire du précédent de "bus du droit" itinérant, destiné à rapprocher les points d'accès au droit des populations qui en sont le plus éloignées et notamment des habitants des quartiers en politique de la ville. Le projet est mené en partenariat avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), les Restos du Cœur et l'Etat.

### **c) - au titre de la protection maternelle et infantile**

Il est proposé de soutenir le projet de la Fondation AJD, pour la coordination de la campagne estivale de distribution alimentaire pour les enfants de 0 à 3 ans, à hauteur de 3 000 €.

## **3° - Demande relevant du domaine de l'insertion**

Il est proposé d'allouer une subvention de 20 000 € à l'association ABSolidaires pour la mise en place d'une plateforme de mutualisation de moyens pour 22 associations engagées dans la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion, notamment : création d'un site web, de supports de communication, constitution d'un groupe d'experts au service des associations du domaine de l'insertion, mise en commun de locaux. Les objectifs sont de favoriser la recherche de financements de façon solidaire, de démultiplier la coopération, la mutualisation et l'innovation.

## **4° - Demandes relevant du soutien à la vie associative généraliste**

### **a) - Opération Tous unis, Tous solidaires**

Tous unis, Tous solidaires est un projet inter-associatif mis en place par l'association Les petits frères des pauvres et un collectif d'associations référentes de l'engagement solidaire unies dans l'objectif commun de promouvoir et faire découvrir le bénévolat aux habitants de la Métropole. La Métropole est engagée depuis 2015 pour la promotion de cet événement. Cette année, le porteur est l'association Habitat et Humanisme. Reposant sur le principe d'une plateforme web "bénévolat", ce projet permet d'accueillir pour un créneau court tout citoyen qui veut découvrir le bénévolat, tester l'expérience de l'engagement en situation.

Par délibération du Conseil n° 2016-1452 du 19 septembre 2016, la Métropole avait attribué une subvention de 30 000 € au profit de l'association Les petits frères des pauvres pour l'aider à la mise en œuvre du projet.

L'évaluation qualitative de l'opération confiée à Recherches et solidarités fait ressortir des retours positifs :

- une démarche adaptée aux objectifs fixés : 21 000 offres d'expériences publiées,
- une réponse à la volonté d'agir de plus en plus forte des habitants, d'une part, et aux besoins croissants des associations en matière de bénévolat, d'autre part : 499 expériences vécues, 350 engagements bénévoles,
- un niveau de satisfaction élevé des participants : 88 % déclarent avoir été très bien accueillis et 59 % jugent l'expérience très intéressante,
- quelques améliorations attendues, notamment sur le plan technique (utilisation du site Internet) et en matière de communication,
- un périmètre géographique extensible.

Depuis la 1ère opération d'une semaine en 2015, circonscrite à Lyon, le projet s'est étoffé et l'équipe s'est professionnalisée. L'opération a duré un mois en 2016 et s'est tenue sur la fin de l'année.

Pour cette 3ème opération, la démarche est prévue en plusieurs étapes, avec une 1ère étape de promotion du bénévolat auprès de la jeunesse durant l'été, en partenariat avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), une 2ème étape de promotion auprès des entreprises avec la tenue d'un forum en novembre, puis l'opération grand public sur un mois en mars 2018. Cette nouvelle formule implique donc un décalage dans le temps de l'opération phare, qui permet l'expérimentation du bénévolat à proprement parler, l'année 2017 constituant surtout une importante phase de préparation.

#### Budget et plan prévisionnel de financement

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	43 940	Métropole de Lyon	30 000
achats et frais de fonctionnement	14 560	Ville de Lyon	7 000
		partenaires privés	12 000
		participation HHR	32 500
autres services extérieurs	33 000	vente de produits finis	10 000
<b>Total</b>	<b>91 500</b>		<b>91 500</b>

Il est proposé de confirmer l'engagement de la collectivité aux côtés du collectif Tous unis, Tous solidaires en poursuivant le soutien de la Métropole à cet événement pour 2017 au même niveau que l'année précédente, soit 30 000 € au profit de l'association Habitat et Humanisme Rhône.

#### ***b) - Mouvement pour une alternative non violente - MAN Lyon***

Il est proposé d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association MAN Lyon pour l'organisation d'une conférence et d'animations sur l'agglomération lyonnaise, dans le cadre de la quinzaine de la non-violence et de la paix.

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions doivent être établies avec les structures bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 €. La subvention de 30 000 € allouée à Habitat et Humanisme fera ainsi l'objet d'une convention définissant les conditions réciproques des parties et les règles d'utilisation de la subvention.

De façon générale, le versement de la subvention intervient au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite participation est attribuée, sur présentation d'un programme détaillé et du budget prévisionnel de l'action subventionnée.

## II - Subventions aux associations d'envergure locale

Les projets pris en compte se distinguent des projets d'envergure intercommunale par la zone géographique d'intervention localisée, le nombre plus faible de bénéficiaires des actions et des budgets concernés plus modestes.

Par délibération du Conseil n° 2017-2182 du 18 septembre 2017, la Métropole a voté un montant total d'aide de 87 350 € pour 75 projets d'associations métropolitaines. Il est proposé aujourd'hui de soutenir 8 associations métropolitaines d'envergure locale supplémentaires, pour un montant total de subventions de 8 400 €, selon le détail de l'annexe 2.

Le paiement de la subvention métropolitaine interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération, sur présentation d'un programme détaillé et du budget prévisionnel de l'action subventionnée.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

**1° - Approuve**, pour ce qui concerne les associations d'envergure intercommunale :

a) - l'attribution de subventions d'un montant total de 111 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant en annexe 1, dans les conditions définies ci-dessus,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et Habitat Humanisme Rhône définissant les principes de partenariat entre cette association et la Métropole ainsi que les conditions d'utilisation de la subvention de la Métropole.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer, soit 111 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - comptes 6574 et 657382 - fonctions 311, 428 et 444 sur les opérations suivantes :

- n° 0P39O3611A : 91 000 €,

- n° 0P36O5132 : 20 000 €

**4° - Approuve**, pour ce qui concerne les associations d'envergure locale, l'attribution des subventions d'un montant total de 8 400 € au profit des 8 bénéficiaires et selon la répartition figurant en annexe 2.

**5° - Le montant** à payer, soit 8 400 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonctions 311 et 428 - opération n° 0P39O5253 .

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.**